

ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE L'EURE ET LOIR

APPEL A CANDIDATURES

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de Golf de L'EURE ET LOIR aura lieu :

**Le 9 Octobre 2020 à 17h00 au siège Social du Comité
Lieu dit Les vaux 28630 Fontenay sur **Eure****

2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 4 du règlement intérieur) ;

- Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 6 des statuts et 3 du règlement intérieur du Comité Départemental de Golf ;

- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes **au jour de la date limite de dépôt des candidatures** :

- Être majeurs ;
- Être licenciés de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
- Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial du Comité Départemental et en règle avec la ffgolf.

Ne sont pas éligibles au Bureau, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :

1. les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI) :

Les statistiques départementales des licenciés majeurs « membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : 1127 licenciés dont 262 féminines soit 23,25 %.

Les listes doivent donc comprendre au moins 1 femme sur 3 membres pour être recevables.

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Bureau Directeur du Comité Départemental de Golf, les listes des candidats **doivent être réceptionnées au plus tard le 18 septembre 2020 à 18h00_ à l'adresse suivante :**

Comité Départemental de Golf de L'EURE ET LOIR
Lieu dit Les Vaux - 28630 Fontenay sur Eure

5. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat :**

- des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite. **Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables ;**

- Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;

- Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;

- *Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

**Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*



ffgolf®

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Madame, Monsieur :

De nationalité

Né(e) leà

Numéro de licence ffgolf :

Exerçant la profession :

Demeurant à :

.....

Figurant sur la listepour l'élection du Bureau Directeur du Comité Départemental de golf de l'EURE et LOIR

DECLARE :

1) Avoir pris connaissance des conditions statutaires du Comité Départemental de Golf de l'Eure et Loir pour figurer valablement sur une liste de candidats (articles 5, 6 et 7 des statuts reproduits ci-après) ;

2) Ne pas faire l'objet d'une incompatibilité visée aux articles 6 et 7 des statuts du Comité Départemental de Golf de l'Eure et Loir ;

3) Remplir l'ensemble des conditions suivantes au jour de la date limite de dépôt des candidatures conformément à l'article 6 des statuts du Comité :

- Être majeurs ;
- Être licenciés de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
- Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la ffgolf ayant son siège social dans le ressort territorial du Comité et en règle avec la ffgolf.

4) Connaître la sanction en cas de fausse déclaration et non-respect des conditions statutaires de candidature au Bureau Directeur du Comité : la liste entière pourra être déclarée irrecevable.

DATE : **Signature du candidat :**

Doivent être joints à la présente déclaration :

- Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;
- Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;
- *Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

**Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*

